

RÉSERVATION DE BERCEAUX DANS DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

M_3256

Accueil des enfants du personnel des CH et CHU au sein de structures d'accueil
de jeunes enfants à proximité des établissements ou du domicile des familles



Objet du marché

Dans un contexte de recrutement tendu, vous souhaitez développer
l'attractivité et la fidélisation de votre personnel.

Le recours à la réservation de berceaux dans des structures d'accueil de la
petite enfance répond à un besoin de vos équipes et vient en complément
de structures d'accueil internes dont les capacités sont insuffisantes pour
répondre à l'ensemble des demandes.

Ce marché permet de recourir à un prestataire spécialisé dans la gestion de
l'accueil de la petite enfance afin de répondre aux attentes du personnel
hospitalier avec une offre adaptée.

Caractéristiques

4 ANS

Du 11 juin 2025
au 10 juin 2029

Nature du contrat

Accord-cadre à marchés
subséquents multi-attributaire



Marché disponible
en centrale d'achat

- Performance achat DGOS :
-5,15%

Valeur ajoutée achat

La qualité de la prestation de services a été un critère important dans le choix
des titulaires :

- Un projet éducatif et pédagogique répondant au standard de la profession.
- Un engagement sur le suivi et le contrôle qualité.
- Une politique RH permettant de sécuriser le recrutement des personnels
des structures d'accueil, de leur garantir un accompagnement en termes
d'intégration, de formation et de prévention des risques.

Points forts

- Accord-cadre multi-attributaire permettant de garantir un bon maillage
territorial.
- Offre plus large que l'accord-cadre précédant : possibilité de couvrir tous
types de structures d'accueil et d'autoriser la présentation de structures
non éligibles à la PSU (prestation de service unique).
- Mise à disposition d'une boîte à outils pour la passation des marchés
subséquents.
- Possibilité de confier au prestataire la gestion des attributions des places en
crèche internes du centre hospitalier.

Titulaires



Descriptif des prestations

3 types d'accueil possibles : régulier, occasionnel et d'urgence.

Accueil des enfants âgés de 10 semaines jusqu'à leur entrée en maternelle.

Prestations retenues :

- Gestion de la communication auprès du personnel du centre hospitalier ou du GHT pour le recensement des demandes ;
- Recensement des demandes ;
- Accompagnement sur la détermination des critères d'attribution ;
- Gestion de l'analyse des dossiers sur la base des critères définis et gestion de la commission de choix des attributions ;
- Communication auprès des familles choisies lors de la commission et recueil de leur confirmation dans le délai imparti ;
- Gestion de la file d'attente.

Possibilité de confier au titulaire la gestion de l'attribution des berceaux des structures d'accueil internes du centre hospitalier.

Structure de coûts pour une place en crèche :

- Salaires (entre 60 et 70%)
- Locaux, entretien et charges (entre 15 et 20%)
- Fournitures, repas, activités pédagogiques (entre 5 et 10%)
- Gestion administrative et assurance (entre 5 et 10%)

Côté financement :

Un financement partiel de la CAF est possible pour les établissements de santé en cas de recours à des structures éligibles à la PSU (prestations de service unique) via le CTRE (contrat territorial réservataire employeur).

Accompagnement

- Accompagnement du titulaire dans les campagnes d'attribution et tout au long du marché notamment dans la constitution des dossiers de demandes de subventions en cas d'éligibilité à la prestation de service unique (PSU).
- Kit du marché subséquent

Des experts mobilisés

Ce marché a été élaboré par la filière RH & prestations intellectuelles d'UniHA située au CHU de Nantes composée de Clément Parmentier, Coordonnateur, Claire Migeon et Elisabeth Chollet, Acheteuses et Laëtitia Rubeaux et Virginie Rocher, Assistantes achat et avec la participation d'experts des directions RH, achats et petite enfance du CHU de Toulouse et du CHU de Nantes.



Achat durable - RSE

- ✓ Réduction de l'impact écologique au sein des structures d'accueil :
- Choix adapté de matériaux, mobilier et fournitures pédagogiques, des produits d'hygiène, de change et d'entretien écolabellisés.
- Alimentation respectant la loi EGALIM et lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Gestion rigoureuse des déchets et des énergies.



Attractivité

- ✓ Une prestation contribuant à l'attractivité et à la fidélisation des équipes hospitalières.
- ✓ Application du barème conventionnel de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) auprès des familles en cas de recours à des structures éligibles à la PSU.

Vous pouvez aussi être intéressé par...

- [Déplacements professionnels >>](#)
- [Conseils et accompagnement de la fonction RH >>](#)
- [Accompagnement à la recherche de financement >>](#)

[Consultez l'ensemble des marchés UniHA >>](#)

Retrouvez toutes les informations dans l'espace documentaire UniHA sur votre espace adhérents